

États financiers non consolidés de

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Exercice clos le 31 mars 2023

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Table des matières

Exercice clos le 31 mars 2023

Page

Rapport de l'auditeur indépendant

États financiers non consolidés

Bilan non consolidé	1
État non consolidé des résultats	2
État non consolidé de l'évolution de l'actif net	3
État non consolidé des gains et pertes de réévaluation	4
État non consolidé des flux de trésorerie	5
Notes afférentes aux états financiers non consolidés	6 - 36



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
150, rue Elgin
Bureau 1800
Ottawa ON K2P 2P8
Canada
Téléphone 613-212-5764
Télécopieur 613-212-2896

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Conseil des gouverneurs de l'Hôpital d'Ottawa

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés de l'Hôpital d'Ottawa (l'« Hôpital ») qui comprennent :

- le bilan non consolidé au 31 mars 2023
- l'état non consolidé des résultats pour l'exercice clos à cette date
- l'état non consolidé de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date
- l'état non consolidé des gains et pertes de réévaluation pour l'exercice clos à cette date
- l'état non consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date
- ainsi que les notes complémentaires et annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière non consolidée de l'Hôpital au 31 mars 2023, ainsi que de ses résultats d'exploitation non consolidés, de son évolution de l'actif net non consolidé, de ses flux de trésorerie non consolidés, et de ses gains et pertes de réévaluation pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'Hôpital conformément aux règles de déontologie qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations – Retraitement des états financiers

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers qui explique que certaines informations comparatives présentées pour l'exercice clos le 31 mars 2022 ont été retraitées.

La note 2 explique la raison du retraitement ainsi que les ajustements qui ont été effectués pour retraiter certaines informations comparatives.

Notre opinion demeure inchangée à cet égard.

Autres points – Retraitement des états financiers

Dans le cadre de notre audit des états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2023, nous avons également effectué l'audit des ajustements qui avaient été appliqués pour retraiter certaines informations comparatives présentées pour l'exercice clos le 31 mars 2022. À notre avis, ces ajustements sont appropriés et ont été correctement appliqués.

Notre opinion demeure inchangée à cet égard.

Autre Informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations, autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états, figurant dans un document probablement intitulé « Rapport annuel ».

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Les informations, autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états, figurant dans un document probablement intitulé « Rapport annuel », seront mis à notre disposition après la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Hôpital à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Hôpital ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Hôpital.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre,

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Hôpital.
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Hôpital à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Toutefois, des événements ou situations futurs pourraient amener l'Hôpital à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Ottawa (Canada)
Le 13 juin 2023

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Bilan non consolidé

Au 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022
(en milliers de dollars)

	2023	2022
		(Retraité – note 2)
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	90 481 \$	151 434 \$
Encaisse affectée (note 3)	20 908	24 541
Placements à court terme (note 4)	94 662	2 800
Débiteurs (note 5 a))	156 537	158 179
Stocks	26 008	27 973
Frais payés d'avance	19 594	20 069
	408 190	384 996
Subventions à recevoir pour immobilisations corporelles (note 5 b))	4 153	6 347
Actifs détenus pour acquisitions d'immobilisations corporelles (note 6)	127 324	135 724
Immobilisations corporelles (note 7)	758 926	716 920
Fonds détenus en fiducie (note 9)	16 648	13 311
Actif dérivé (note 11)	3 600	923
	1 318 841 \$	1 258 221 \$

Passif et actif net

Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	366 295 \$	324 142 \$
Apports reportés	75 820	67 455
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 11)	10 541	10 459
	452 656	402 056
Dette à long terme (note 11)	96 353	99 394
Avantages sociaux futurs (note 12)	66 279	64 139
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 13)	466 166	440 797
Fonds détenus en fiducie (note 9)	16 648	13 311
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 8)	124 391	124 391
	1 222 493	1 144 088
Actif net (insuffisance)		
Investi en immobilisations corporelles (note 14)	126 997	104 075
Actif non affecté (insuffisance)	(34 249)	9 135
	92 748	113 210
Gains de réévaluation cumulés	3 600	923
	96 348	114 133

Engagements, éventualités et garanties (note 18)

	1 318 841 \$	1 258 221 \$
--	--------------	--------------

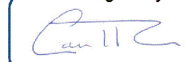
Se reporter aux notes afférentes aux états financiers non consolidés.

DocuSigned by:


058DE0D23325449...

, président du Conseil

DocuSigned by:


2E83E23FEF14407...

, président-directeur général

L'HÔPITAL D'OTTAWA

État non consolidé des résultats

Exercice clos le 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022
(en milliers de dollars)

	2023	2022
		(Retraité – note 2)
Revenus		
Fonds publics	1 167 598 \$	1 114 884 \$
Soins aux patients	137 721	131 875
Sommes recouvrées et autres	121 945	110 374
Chambres à supplément	9 747	9 601
Services commercialisés	76 007	90 574
Intérêt et de placement	4 990	1 509
Amortissement des apports reportés afférents à l'équipement (note 13)	9 943	9 361
	1 527 951	1 468 178
Dépenses		
Salaires et traitements	700 238	660 843
Avantages sociaux	186 440	171 664
Fournitures et autres	331 569	315 266
Médicaments	128 535	113 717
Fournitures médicales et chirurgicales	88 497	80 266
Rémunérations du personnel médical	79 666	76 306
Amortissement de l'équipement	37 455	34 642
Intérêts	3 149	3 392
	1 555 549	1 456 096
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses, avant les éléments ci-dessous	(27 598)	12 082
Revenus du stationnement	20 860	15 538
Dépenses du stationnement	(5 588)	(5 210)
Amortissement des apports reportés afférents aux bâtiments (note 13)	16 215	16 643
Amortissement des bâtiments	(33 002)	(32 831)
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	(29 113)\$	6 222 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers non consolidés.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

État non consolidé de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022
(en milliers de dollars)

	Investi en immobilisations corporelles	Non affecté	Total 2023	Total 2022 (Retraité – note 2)
Actifs nets au début de l'exercice présentés antérieurement	185 956 \$	9 135 \$	195 091 \$	186 987 \$
Ajustement à l'adoption de la norme sur l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations (note 2)	(81 881)	–	(81 881)	(79 999)
Actifs nets au début de l'exercice après retraitement	104 075	9 135	113 210	106 988
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	–	(29 113)	(29 113)	6 222
Variation nette de l'investissement en immobilisations corporelles (note 14 b))	14 271	(14 271)	–	–
Apport reçu pour les terrains (note 7 b))	8 651	–	8 651	–
Solde à la fin de l'exercice	126 997 \$	(34 249)\$	92 748 \$	113 210 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers non consolidés.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

État non consolidé des gains et pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022
(en milliers de dollars)

	2023	2022
Gains (pertes) de réévaluation cumulé(e)s au début de l'exercice	923 \$	(4 871) \$
Gains non réalisés sur : Actif dérivé (note 11)	2 677	5 794
Gain de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	3 600 \$	923 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

État non consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022
(en milliers de dollars)

	2023	2022
		(Retraité – note 2)
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	(29 113) \$	6 222 \$
Éléments n'ayant pas d'incidence sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	70 778	67 628
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 13)	(26 158)	(26 004)
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	565	85
Augmentation nette des avantages sociaux futurs (note 12)	2 140	666
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 15)	54 600	103 216
	72 812	151 813
Activités de financement		
Apports reportés reçus afférents aux immobilisations corporelles (note 13)	51 527	42 301
Apport reçu pour les terrains (note 7 b))	8 651	–
Paievements nets de la dette à long terme	(2 959)	(5 380)
Produit de la cession d'immobilisations	–	6
	57 219	36 927
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(113 349)	(71 055)
Diminution (augmentation) nette des subventions à recevoir	2 194	(1 132)
Diminution (augmentation) nette des placements détenus pour acquisitions d'immobilisations corporelles	8 400	(10 637)
Diminution (augmentation) nette de l'encaisse affectée	3 633	(251)
Augmentation nette des placements à court terme	(91 862)	(739)
	(190 984)	83 814
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse durant l'exercice	(60 953)	104 926
Encaisse au début de l'exercice	151 434	46 508
Encaisse à la fin de l'exercice	90 481 \$	151 434 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers non consolidés.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers non consolidés

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

L'Hôpital d'Ottawa (l'« Hôpital ») est un centre universitaire des sciences de la santé qui fournit principalement des services de soins de santé aux résidents du réseau local d'intégration des services de santé de Champlain. L'Hôpital est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* et, à ce titre, il est exonéré d'impôts.

1. Principales méthodes comptables

Les états financiers non consolidés ont été dressés par la direction, conformément aux principales méthodes comptables décrites ci-dessous afin de se conformer aux exigences du ministère de la Santé de l'Ontario pour les états financiers non consolidés préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'Hôpital a aussi préparé des états financiers à vocation générale selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public, y compris les normes 4200 pour les organismes gouvernementaux sans but lucratif, qui consolident l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

a) Base de présentation

Ces états financiers non consolidés reflètent les actifs, passifs et résultats de l'Hôpital.

Ces états financiers non consolidés n'incluent pas les actifs, passifs et résultats de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa, de l'Équipe universitaire de santé familiale de l'Hôpital d'Ottawa, et de la Corporation de la résidence de l'Hôpital d'Ottawa, trois entités contrôlées, ni ceux des entités suivantes dans lesquelles l'Hôpital détient un intérêt économique : la Fondation de l'Hôpital d'Ottawa, l'Institut de recherche en santé d'Ottawa, l'Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario, ses entités auxiliaires, L'Association alimentaire des hôpitaux d'Ottawa, Services de linge hospitaliers de la région d'Ottawa Inc., et Services d'approvisionnement de santé Champlain. L'information financière condensée de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa, de l'Équipe universitaire de santé familiale de l'Hôpital d'Ottawa, et de la Corporation de la résidence de l'Hôpital d'Ottawa est présentée à la note 17.

b) Constatation des revenus

L'Hôpital applique la méthode du report pour comptabiliser les apports d'organismes sans but lucratif.

En vertu de la *Loi sur l'assurance-santé* et de ses règlements d'application, l'Hôpital reçoit son financement principalement de la province de l'Ontario, par l'entremise des mécanismes budgétaires établis par le ministère de la Santé de l'Ontario. Les subventions de fonctionnement sont constatées en revenus dans la période à laquelle elles s'appliquent. Les subventions approuvées mais non reçues à la fin d'une période comptable sont inscrites aux débiteurs. Lorsqu'une partie d'une subvention vise une période ultérieure, elle est reportée et constatée dans cette période.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

1. Principales méthodes comptables (suite)

b) Constatation des revenus (suite)

L'Hôpital reçoit du ministère de la Santé de l'Ontario des fonds pour l'exploitation de certains programmes. Le montant final des revenus d'exploitation constatés ne peut être déterminé avant que le ministère de la Santé de l'Ontario examine les rapports financiers et statistiques pour l'exercice. Tout ajustement découlant de l'examen du ministère de la Santé de l'Ontario est constaté dans la période où l'ajustement est effectué.

Les apports non affectés sont constatés comme revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports grevés d'affectation d'origine externe sont constatés comme revenus lorsque les conditions d'affectation sont remplies. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont reportés et amortis par imputation aux revenus selon la méthode de l'amortissement linéaire, à un taux égal à celui de l'amortissement des immobilisations en question.

Les revenus provenant de services aux patients, de chambres à supplément, de services commercialisés et d'autres services sont comptabilisés lorsque les biens sont vendus ou que les services sont rendus.

Les revenus de placements comptabilisés dans l'état des résultats comprennent les intérêts, les dividendes et les gains et pertes réalisés, déduction faite des frais connexes. Les gains et les pertes non réalisés sont comptabilisés dans l'état des gains et des pertes de réévaluation.

c) Apports reçus sous forme de services

Un nombre important de bénévoles consacre de nombreuses heures de travail à l'Hôpital chaque année. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers non consolidés.

d) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût moyen et du coût de remplacement, moins une provision pour stocks désuets ou inutilisables. Le coût de remplacement est le coût estimatif du réapprovisionnement des stocks aux prix courants du marché.

e) Instruments financiers

Les instruments financiers de l'Hôpital se composent de l'encaisse, de l'encaisse affectée, des placements à court terme, des débiteurs, des subventions d'immobilisations à recevoir, des actifs affectés aux achats d'immobilisations, de l'actif dérivé, des créiteurs et charges à payer, des fonds détenus en fiducie et de la dette à long terme.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

1. Principales méthodes comptables (suite)

e) Instruments financiers (suite)

Les instruments financiers de l'Hôpital sont évalués comme suit :

Encaisse	juste valeur
Encaisse affectée	juste valeur
Placements à court terme	juste valeur
Débiteurs	coût amorti
Subventions d'immobilisations à recevoir	coût amorti
Actifs affectés aux achats d'immobilisations	juste valeur
Actif dérivé	juste valeur
Fonds détenus en fiducie	juste valeur
Créditeurs et charges à payer	coût amorti
Dettes à long terme	coût amorti

Les variations non réalisées de la juste valeur du passif dérivé sont comptabilisées dans l'état des gains et des pertes de réévaluation jusqu'à leur réalisation. Quand un instrument financier est décomptabilisé, les gains et les pertes non réalisés qui étaient comptabilisés dans l'état des gains et des pertes de réévaluation font l'objet d'une reprise et sont passés en résultats. Les variations non réalisées de la juste valeur des actifs financiers détenus en fiducie et des actifs affectés aux achats d'immobilisations sont comptabilisées dans le passif correspondant.

Les instruments financiers sont ajustés des coûts de transaction encourus sur les coûts d'acquisition et de financement, lesquels sont amortis selon la méthode linéaire.

Les actifs financiers non dérivés font tous les ans l'objet d'un test de dépréciation. Lorsqu'une moins-value est jugée durable, le montant de la perte est passé en résultat et, le cas échéant, le gain ou la perte non réalisé(e) est renversé de l'état non consolidé des gains et pertes de réévaluation.

f) Immobilisations corporelles

Les immobilisations acquises, autres que le matériel léger, sont comptabilisées au coût. Les apports d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimative à la date de l'apport. Les remplacements de matériel léger sont passés en charges au cours de l'exercice. Les immobilisations en cours comprennent les coûts de construction et de développement et les intérêts capitalisés pendant la période de construction. Les immobilisations acquises aux termes de contrats de location-acquisition sont initialement constatées à la valeur actualisée des paiements minimums futurs exigibles en vertu de contrats, puis amorties sur leur durée de vie utile estimative.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

1. Principales méthodes comptables (suite)

f) Immobilisations corporelles (suite)

Les immobilisations corporelles sont passées en revue pour déterminer si elles ont subi une réduction de valeur lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de l'Hôpital d'offrir des services, sa valeur comptable est dévaluée et ramenée à sa valeur résiduelle.

Les terrains ne sont pas amortis compte tenu de leur durée de vie indéfinie. Les immobilisations en cours ne sont pas amorties avant l'achèvement du projet et le début de l'exploitation des installations. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Aménagement des terrains	5 à 25 ans
Améliorations locatives	Durée du bail plus extension prévue de l'option de renouvellement
Bâtiments	10 à 50 ans
Matériel de service d'immeubles	5 à 25 ans
Système d'information sur la santé	15 ans
Matériel principal	5 à 20 ans

g) Fonds détenus en fiducie

L'Hôpital détient des ressources et fait des décaissements pour le compte de divers groupes ou particuliers non apparentés. L'Hôpital n'a aucun pouvoir discrétionnaire sur ces transactions. Les ressources reçues dans le cadre des transactions visant les fonds détenus en fiducie sont constatées à titre de passif et non de revenus, et les distributions ultérieures de ces ressources sont portées en diminution du passif et non des dépenses.

h) Régimes d'avantages sociaux

L'Hôpital offre un régime de retraite à prestations déterminées ainsi que d'autres avantages sociaux futurs à la quasi-totalité de ses employés retraités et actifs. Ces avantages comprennent une assurance-vie et des prestations de soins de santé.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

1. Principales méthodes comptables (suite)

h) Régimes d'avantages sociaux (suite)

L'Hôpital constate ses obligations au titre des régimes d'avantages sociaux au fur et à mesure que les employés rendent les services nécessaires à l'acquisition des avantages. Le coût des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi gagnés par les employés est établi par calculs actuariels à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et de l'hypothèse la plus probable, selon la direction, quant à l'âge de retraite des employés et aux coûts prévus des services de santé. L'évaluation actuarielle la plus récente a eu lieu le 31 mars 2022. La prochaine évaluation actuarielle aura lieu le 31 mars 2025.

Les ajustements découlant des modifications apportées aux régimes, y compris les coûts des prestations au titre des services passés, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les modifications de régime ont lieu. Les gains et pertes actuarielles sont amortis sur la durée moyenne résiduelle d'activité des employés actifs.

La durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs couverts par le régime d'avantages sociaux des employés est de 12,0 ans (12,0 ans en 2022).

L'Hôpital est membre du Régime de retraite des hôpitaux de l'Ontario, qui est un régime interentreprises à prestations déterminées. Pour ce régime, l'Hôpital a adopté des principes comptables propres à un régime à cotisations déterminées parce qu'il n'y a pas suffisamment d'information pour l'application des principes comptables relatifs à un régime à prestations déterminées.

i) Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers non consolidés, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers non consolidés, ainsi que sur les montants des revenus et des dépenses constatés au cours de la période visée par les états financiers non consolidés. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations. Ces estimations sont examinées périodiquement et, si des ajustements deviennent nécessaires, ils sont présentés dans la période au cours de laquelle ils sont connus. Les principales estimations requises comprennent les hypothèses concernant le calcul des avantages sociaux futurs, l'évaluation du passif dérivé et le passif couru pour l'impact prévu des augmentations salariales liées à l'abrogation du projet de loi 124.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

1. Principales méthodes comptables (suite)

i) Utilisation d'estimations (suite)

De plus, la mise en œuvre par l'Hôpital des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations du chapitre SP 3280 a exigé que la direction fasse des estimations de la durée de vie utile des immobilisations corporelles touchées et des coûts de mise hors service prévus, ainsi que du moment où ces coûts seront engagés et de leur durée.

j) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée lorsque, à la date des états financiers, tous les critères suivants sont remplis :

- il existe une obligation juridique qui oblige l'entité à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- l'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Un passif au titre de l'enlèvement de l'amiante dans plusieurs bâtiments appartenant à l'Hôpital a été comptabilisé en fonction des estimations de dépenses futures liées à la fermeture de l'emplacement et aux activités postérieures à la fermeture. Un passif au titre de l'enlèvement des réservoirs de stockage de carburant et d'un système de traitement des eaux souterraines a également été comptabilisé en fonction des estimations de dépenses futures liées à cet enlèvement, qui dépendent de la taille et de la catégorie de combustible du réservoir. Selon la méthode modifiée de rétroaction, les hypothèses utilisées lors de la comptabilisation initiale sont celles de la date d'adoption de la norme. Les hypothèses utilisées dans les calculs ultérieurs sont révisées annuellement.

La comptabilisation d'un passif a entraîné une augmentation connexe des immobilisations respectives. Les immobilisations de l'immeuble touchées par le passif se rapportant à l'amiante sont amorties avec l'immeuble. Les actifs du matériel de service d'immeubles touchés par le passif se rapportant aux réservoirs de stockage de carburant et au système de traitement des eaux souterraines sont amortis avec le matériel de service d'immeubles. Le bâtiment et le matériel de service d'immeubles suivent les méthodes comptables de l'amortissement énoncées à la note 1 f).

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

2. Mise en œuvre d'une nouvelle norme comptable

Chapitre SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations :

Le 1^{er} avril 2021, l'Hôpital a adopté la norme comptable canadienne SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Cette nouvelle norme porte sur la comptabilisation des obligations juridiques liées à la mise hors service, par les entités du secteur public, de certaines immobilisations corporelles, comme l'enlèvement de l'amiante dans des bâtiments hors service. La norme a été adoptée selon la méthode modifiée de rétroaction à la date d'adoption.

Le 1^{er} avril 2021, l'Hôpital a comptabilisé une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations pour plusieurs immeubles qu'il possède et qui contiennent de l'amiante. Les bâtiments ont été achetés entre 1924 et 1988, et le passif a été évalué à la date d'achat des bâtiments, lorsque le passif a été pris en charge. La durée de vie utile prévue des immeubles était de 20 à 50 ans, et l'estimation n'a pas été modifiée depuis l'achat.

L'Hôpital a également constaté une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations à l'égard du matériel de service d'immeubles, y compris des réservoirs de stockage de carburant et un système de traitement des eaux souterraines. Le matériel de service d'immeubles a été acheté entre 1999 et 2021, et le passif a été évalué à la date d'achat des bâtiments, lorsque le passif a été pris en charge. La durée de vie utile prévue du matériel de service d'immeubles était de 15 à 20 ans, et l'estimation n'a pas été modifiée depuis l'achat.

Conformément aux dispositions de cette nouvelle norme comptable, l'Hôpital a comptabilisé les ajustements suivants au 1^{er} avril 2021 et pour l'exercice clos le 31 mars 2022 :

a) Obligation liée à l'amiante

Une augmentation de 122 820 \$ du coût des immeubles, ce qui représente l'estimation initiale de l'obligation à la date d'achat, et une augmentation connexe de 78 784 \$ de l'amortissement cumulé.

b) Obligation liée au réservoir de stockage de carburant et au système de traitement des eaux souterraines

Une augmentation de 1 571 \$ du coût du matériel de service d'immeubles, ce qui représente l'estimation initiale de l'obligation à la date d'achat, et une augmentation connexe de 1 215 \$ de l'amortissement cumulé.

c) Passif de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

Un passif total de 124 391 \$ a été comptabilisé au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

2. Mise en œuvre d'une nouvelle norme comptable (suite)

d) Solde d'ouverture de l'actif net

Une diminution de 79 999 \$ du solde d'ouverture de l'investissement cumulatif en immobilisations en raison de la comptabilisation du passif et de l'augmentation connexe de la charge d'amortissement pour les obligations relatives à l'amiante, au réservoir de stockage de carburant et au traitement des eaux souterraines.

e) Amortissement des bâtiments

Une augmentation de l'amortissement des charges d'immeubles de 1 882 \$.

3. Encaisse affectée

L'encaisse affectée se compose de soldes affectés aux fins suivantes :

	2023	2022
Fond de défense du HIROC	12 761 \$	12 029 \$
Avantages sociaux des employés autoassurés	7 813	12 330
Divers	334	182
	20 908 \$	24 541 \$

4. Placements à court terme

Les placements à court terme sont constitués des éléments suivants :

	2023	2022	2023 Taux d'intérêt moyen pondéré	2022
Actions	2 472 \$	2 800 \$	—	—
Certificats de placement garantis à intérêt variable	5 156	—	Taux préféré. -1,05 %	—
Certificats de placement garantis à intérêt fixe	87 034	—	5,77 %	—
Total	94 662 \$	2 800 \$		

Les certificats de placement garantis (CPG) à intérêt variable sont des CPG assortis d'un taux d'intérêt variable, tandis que les CPG à intérêt fixe sont des CPG assortis d'un taux d'intérêt fixe. Les CPG à intérêt variable arrivent à échéance en novembre 2023, tandis que les CPG à intérêt fixe ont des échéances qui vont d'avril 2023 à mars 2024.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

4. Placements à court terme (suite)

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a gagné des intérêts de 2 188 \$ (néant \$ en 2022) sur les placements à court terme qui ont été comptabilisés à titre de produits dans l'état des résultats.

5. Débiteurs et subventions à recevoir pour immobilisations corporelles

a) Débiteurs

	2023	2022
Sommes à recevoir des patients	39 110 \$	31 674 \$
Ministère de la Santé de l'Ontario	77 544	94 412
Institut de recherche de l'Hôpital d'Ottawa (note 17 e))	1 878	582
L'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa (note 17 a))	2 291	6 323
Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario (note 17 f))	1 758	7 381
Équipe de santé familiale (note 17 c))	378	342
Divers	47 204	33 752
	170 163	174 466
Moins la provision pour créances douteuses	(13 626)	(16 287)
	156 537 \$	158 179 \$

La provision pour créances douteuses est liée aux créances des patients et est basée sur l'expérience passée de comptes similaires. L'allocation pour l'année en cours comprend les montants associés aux parties liées.

b) Subventions à recevoir pour immobilisations corporelles

Les subventions à recevoir pour immobilisations corporelles se rapportent à des subventions affectées à des acquisitions ou des projets qui ont été approuvés par le bailleur de fonds et sont exigibles par l'Hôpital à la fin de l'exercice. Ces montants ont aussi été inclus dans les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles.

	2023	2022
La Fondation de l'Hôpital d'Ottawa (note 17 d))	248 \$	3 112 \$
Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario (note 17 f))	2 374	3 154
Divers	1 531	81
	4 153 \$	6 347 \$

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

6. Actifs affectés pour acquisitions d'immobilisations corporelles

Les actifs affectés pour l'acquisition d'immobilisations corporelles se composent d'un montant de 65 522 \$ (62 196 \$ en 2022) se rapportant au financement reçu et affecté dans le but d'acquisitions d'immobilisations corporelles et d'un montant de revenus de stationnement de 61 802 \$ (73 528 \$ en 2022) qui avait été affecté à l'acquisition d'immobilisations corporelles. Les fonds sont détenus dans le compte de l'Hôpital et investis dans des certificats de placement garantis (CPG) dont l'échéance est de 365 jours ou moins à compter de la date d'acquisition. Les CPG variables sont des CPG assortis d'un taux d'intérêt variable, tandis que les CPG fixes sont des CPG assortis d'un taux d'intérêt fixe. Les fonds sont classés à long terme puisqu'une diminution nette d'encaisse n'est pas prévue d'ici un an. Au 31 mars 2023, des actifs affectés pour l'acquisition d'immobilisations corporelles d'un montant supplémentaire de 3 667 \$ (5 550 \$ en 2022) étaient recevables à l'Hôpital.

Actifs détenus pour acquisitions d'immobilisations	2023	2022	2023	2022
			Taux d'intérêt moyen pondéré	Taux d'intérêt moyen pondéré
Encaisse	39 744 \$	62 196 \$	Taux préféré. -1,6 %	Taux préféré. -1,6 %
CPG fixes	25 778	—	5,45 %	—
Total	65 522 \$	62 196 \$		

Revenus nets de stationnement affectés	2023	2022	2023	2022
			Taux d'intérêt moyen pondéré	Taux d'intérêt moyen pondéré
Encaisse	2 511 \$	73 528 \$	Taux préféré. -1,6 %	Taux préféré. -1,6 %
CPG variables	25 783	—	Taux préféré. -1,1 %	—
CPG fixes	33 508	—	5,19 %	—
Total	61 802 \$	73 528 \$		

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a généré des intérêts de 2 016 \$ (néant \$ en 2022) sur les actifs grevés d'affectations d'origine externe pour les achats d'immobilisations. Ces intérêts doivent être reportés jusqu'à ce que les ressources en espèces qui constituaient le principal de placement ayant généré les intérêts soient utilisées pour acheter des immobilisations, selon la définition des actifs affectés. À ce moment-là, les intérêts seront amortis par imputation aux résultats selon la méthode linéaire à un taux correspondant au taux d'amortissement des immobilisations en question.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

6. Actifs affectés pour acquisitions d'immobilisations corporelles (suite)

De plus, un montant de 2 957 \$ (néant \$ en 2022) a été gagné à titre de revenu d'intérêts sur les revenus nets de stationnement grevés d'affectations d'origine interne qui a été comptabilisé à titre de produits dans l'état des résultats.

7. Immobilisations corporelles

	Prix coûtant	Amortissement cumulé	2023 Valeur comptable nette	2022 Valeur comptable nette (Retraité - note 2)
Terrains	42 796 \$	— \$	42 796 \$	34 146 \$
Aménagement des terrains	5 336	5 336	—	—
Améliorations locatives	321	310	11	—
Bâtiments	885 362	515 195	370 167	385 752
Matériel de service d'immeubles	219 024	161 558	57 466	58 951
Système d'information sur la santé	134 862	34 520	100 342	109 002
Matériel principal	604 707	505 962	98 745	85 289
Immobilisations en cours	89 399	—	89 399	43 780
	1 981 807 \$	1 222 881 \$	758 926 \$	716 920 \$

- a) Le coût et l'amortissement cumulé des immobilisations corporelles au 31 mars 2022 s'élevaient à 1 869 209 \$ et 1 152 289 \$, respectivement.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, l'Hôpital a cédé du matériel qui avait un coût de 751 \$ (815 \$ en 2022) et un amortissement cumulé de 186 \$ (724 \$ en 2022) en retour d'une somme de néant \$ (6 \$ en 2022), ce qui a entraîné une perte de 565 \$ (85 \$ en 2022).

- b) Les terrains comprennent un apport du gouvernement du Canada de 2019 dont la juste valeur, à la date de l'apport, est estimée à 32 600 \$. Le mécanisme de l'apport consiste en un bail de 99 ans entre le gouvernement et l'Hôpital, qui prévoit un loyer annuel d'un dollar à condition que le terrain serve à la construction et l'exploitation du nouveau campus hospitalier. Les terrains comprennent également les coûts d'assainissement de 8 651 \$ engagés dans le cadre du projet d'aménagement du nouveau campus.
- c) À la suite de l'adoption de la nouvelle norme comptable SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 2), la comptabilisation de ces obligations a entraîné une augmentation du prix coûtant de 124 391 \$ et de l'amortissement cumulé de 79 999 \$ au 1^{er} avril 2021.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

8. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations de l'Hôpital liées à la mise hors service d'immobilisations englobent plusieurs obligations qui sont les suivantes :

a) Obligation liée à l'amiante

L'Hôpital possède et exploite plusieurs bâtiments connus pour contenir de l'amiante, ce qui représente un danger pour la santé lors de la démolition du bâtiment et pour laquelle il existe une obligation juridique de l'enlever. À la suite de l'adoption du chapitre SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, l'Hôpital a comptabilisé une obligation relative à l'enlèvement de l'amiante et à l'entretien postérieur à l'enlèvement dans ces immeubles, estimée au 1^{er} avril 2022. Les bâtiments avaient une durée d'utilité prévue de 20 à 50 ans lorsqu'ils ont été achetés entre 1924 et 1988, dont il reste 8 à 9 ans. Le moment des activités d'entretien postérieures à la fermeture ne peut être estimé à l'heure actuelle de manière raisonnable, de sorte qu'aucune actualisation n'a été appliquée au passif.

b) Obligation liée aux réservoirs de stockage de carburant et au système de traitement des eaux souterraines

L'Hôpital est propriétaire de réservoirs de stockage de carburant et d'un système de traitement des eaux souterraines qui représentent un danger pour l'environnement lors de leur retrait et de leur déclassement, et il existe des obligations juridiques quant à la façon dont ils doivent être retirés. Le matériel de service d'immeubles avait une durée d'utilité prévue de 15 à 20 ans lorsqu'il a été acheté entre 1999 et 2021, dont il reste 2 à 20 ans. Le moment des activités d'entretien postérieures à la fermeture ne peut être estimé à l'heure actuelle de manière raisonnable, de sorte qu'aucune actualisation n'a été appliquée au passif.

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à la fin de l'exercice s'établissent comme suit :

	2023	2022
Réservoirs de stockage de carburant et système de traitement des eaux souterraines	1 571 \$	1 571 \$
Enlèvement de l'amiante	122 820	122 820
	124 391 \$	124 391 \$

9. Fonds détenus en fiducie

Les fonds détenus en fiducie sont détenus par la banque de l'Hôpital et représentent le solde global des fonds détenus en fiducie à l'intention de tierces parties.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

10. Marge de crédit

L'Hôpital dispose d'une marge de crédit de fonctionnement de 24 000 \$ (24 000 \$ en 2022) et d'un crédit d'immobilisation remboursable sur demande par versements échelonnés de 18 000 \$ (18 000 \$ en 2022) auprès de l'un de ses banquiers d'affaires, dont aucun montant n'a été perçu au 31 mars 2023 et 2022. Ces deux facilités de crédit ne sont pas garanties et portent intérêt au taux préférentiel moins 0,75 %.

11. Dette à long terme

La dette à long terme n'est pas garantie et se compose de ce qui suit :

	2023	2022
Emprunt à terme, portant intérêt au taux préférentiel du prêteur majoré de 0,56 %, et venant à échéance en septembre 2034 (voir la note ci-après)	103 355 \$	103 755 \$
Obligation locative liée à Système d'information sur la santé, remboursement par versements mensuels de 226 \$ à compter d'octobre 2019 et se terminant en août 2024	3 539	6 098
	106 894	109 853
Moins tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	(10 541)	(10 459)
	96 353 \$	99 394 \$

L'Hôpital dispose d'une facilité de prêt avec emprunt maximal de 160 000 \$. Les paiements annuels futurs prévus du principal se rapportant à la dette à long terme sont les suivants :

2024	10 541 \$
2025	8 799
2026	7 900
2027	7 900
2028	7 900
Années suivantes	63 854
	106 894 \$

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

11. Dette à long terme (suite)

L'Hôpital a conclu une entente de swap différé de taux d'intérêt de 15 ans d'une valeur nominale de 115 000 \$, qui est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2019. La valeur nominale s'amortit mensuellement selon un calendrier préétabli jusqu'à l'échéance, soit le 1^{er} septembre 2034. La valeur nominale actuelle est de 88 167 \$ (95 194 \$ en 2022). L'Hôpital devra payer un taux d'intérêt fixe de 3,144 % et profitera d'un taux d'intérêt variable qui viendra compenser le taux variable payé sur son emprunt à terme. Au 31 mars 2023, la juste valeur positive du swap de taux d'intérêt s'établissait à 3 600 \$ (juste valeur positive de 923 \$ en 2022). L'incidence de l'évolution de la juste valeur du swap de taux d'intérêt sur l'exercice visé se traduit par une diminution de 2 677 \$ (5 794 \$ en 2022) dans l'état des gains et pertes de réévaluation.

12. Avantages sociaux futurs

a) Prestations d'assurance maladie et de soins dentaires

L'Hôpital offre un régime à prestations déterminées qui met à la disposition de certains de ses employés une assurance maladie complémentaire et une assurance de soins dentaires, et continue de leur offrir ces prestations après leur départ à la retraite. La dernière évaluation actuarielle des avantages sociaux futurs a été effectuée au 31 mars 2022.

Au 31 mars 2023, le passif associé au régime d'avantages sociaux de l'Hôpital s'établissait ainsi :

	2023	2022
Obligation au titre des prestations constituées	62 750 \$	59 899 \$
Gains actuariels non amortis	3 529	4 240
Passif des avantages sociaux futurs des employés	66 279 \$	64 139 \$

Le régime de l'Hôpital n'est pas capitalisé, ce qui donne lieu à un déficit égal à l'obligation au titre des prestations constituées.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

12. Avantages sociaux futurs (suite)

a) Prestations d'assurance maladie et de soins dentaires (suite)

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées lors de l'estimation du calcul de l'obligation estimative de l'Hôpital au titre des prestations constituées sont les suivantes :

	2023	2022
Taux d'actualisation de l'obligation au titre des prestations constituées	3,89 %	3,89 %
Augmentation du coût des soins dentaires	3,75 %	3,75 %
Hausse du coût des soins prolongés	5,75 %	5,75 %
Durée moyenne estimative des années de service restantes des employés actifs	12,0 ans	12,0 ans

La variation des avantages sociaux futurs comprend les éléments suivants :

	2023	2022
Coût du service courant	3 253 \$	3 044 \$
Intérêt sur les obligations au titre des prestations constituées au cours de l'exercice	2 337	1 797
Amortissement des gains actuariels nets	(722)	(600)
Prestations versées par l'Hôpital au cours de l'exercice	(2 728)	(3 575)
	2 140 \$	666 \$

b) Régime de retraite des hôpitaux de l'Ontario

Presque tous les employés de l'Hôpital participent au régime de retraite Healthcare of Ontario Pension Plan (le « régime »). Il s'agit d'un régime interentreprises à prestations déterminées auquel peuvent participer tous les employés admissibles des employeurs membres de l'Association des hôpitaux de l'Ontario. Le montant des cotisations versées au régime au cours de l'exercice par l'Hôpital au nom des employés s'élevait à 56 355 \$ (56 078 \$ en 2022) et il figure dans l'état non consolidé des résultats.

La charge de retraite repose sur les estimations les plus probables de la direction du régime, faites-en collaboration avec ses actuaires, du montant nécessaire pour donner un niveau d'assurance élevé que les avantages sociaux futurs pourront être entièrement financés par le fonds de retraite, comme le prévoit le régime. L'objectif est de s'assurer que les cotisations que l'employeur verse au régime continuent de correspondre à un pourcentage stable des cotisations versées par les employés.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

12. Avantages sociaux futurs (suite)

b) Régime de retraite des hôpitaux de l'Ontario (suite)

L'écart entre les prévisions actuarielles des réserves et les résultats techniques peut être important. Tout écart doit habituellement être capitalisé par les participants du régime. La dernière évaluation actuarielle du régime indiquait qu'il était entièrement capitalisé au 31 décembre 2022.

13. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles comprennent la fraction non amortie et la fraction inutilisée des dons et des subventions reçus en vue de l'acquisition d'immobilisations corporelles. L'amortissement des apports afférents aux immobilisations corporelles est comptabilisé comme revenus dans l'état non consolidé des résultats.

Les variations survenues dans le solde reporté de l'exercice sont les suivantes :

	2023	2022
Solde au début de l'exercice	440 797 \$	424 500 \$
Plus les apports reçus ou à recevoir au cours de l'exercice	51 527	42 301
Moins l'amortissement du matériel	(9 943)	(9 361)
Moins l'amortissement des bâtiments	(16 215)	(16 643)
Solde à la fin de l'exercice	466 166 \$	440 797 \$

Le solde non amorti et inutilisé des apports afférents aux immobilisations corporelles s'établit comme suit :

	2023	2022
Apports en capital non amortis (note 14)	400 644 \$	378 601 \$
Apports en capital inutilisés (note 6)	65 522	62 196
	466 166 \$	440 797 \$

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

14. Investissement en immobilisations corporelles

a) L'investissement en immobilisations corporelles est calculé ainsi :

	2023	2022
Immobilisations corporelles	758 926 \$	716 920 \$
Montants financés par :		
Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 13)	(400 644)	(378 601)
Dette à long terme (note 11)	(106 894)	(109 853)
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 8)	(124 391)	(124 391)
	126 997 \$	104 075 \$

b) La variation nette de l'investissement en immobilisations corporelles est déterminée ainsi :

	2023	2022
Acquisition d'immobilisations corporelles	113 349 \$	71 055 \$
Montants couverts par les apports reportés	(48 201)	(43 370)
Montants couverts par les apports afférents aux terrains	(8 651)	—
Montants couverts par la dette à long terme	2 959	5 380
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	(565)	(85)
Produit de la cession d'immobilisations	—	(6)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	26 158	26 004
Amortissement des immobilisations corporelles	(70 778)	(67 628)
	14 271 \$	(8 650)\$

15. Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2023	2022
Débiteurs	1 642 \$	34 546 \$
Stocks	1 965	(5 130)
Frais payés d'avance	475	(4 167)
Créditeurs et charges à payer	42 153	52 667
Apports reportés	8 365	25 300
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	54 600 \$	103 216 \$

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

16. Instruments financiers

a) Établissement de la juste valeur

Le système de classification suivant est utilisé pour mesurer la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur selon les catégories suivantes.

Niveau 1 – cours non ajustés, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – données d'entrée observables directement ou indirectement, autres que celles du niveau 1, telles que les cours, sur des marchés inactifs, pour des actifs ou des passifs ou encore des données du marché qui sont observables pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif.

Niveau 3 – données d'entrée non observables qui ne sont pas fondées sur les activités des marchés et qui sont pertinentes pour l'évaluation à la juste valeur des actifs et des passifs.

L'encaisse, les placements à court terme, les actifs détenus pour acquisitions d'immobilisations corporelles et les fonds détenus en fiducie sont des justes valeurs de Niveau 1 et les dérivés sont des justes valeurs de Niveau 2.

b) Gestion des risques

L'Hôpital est exposé à divers risques financiers en raison de ses instruments financiers.

i) Risque de crédit

Il s'agit du risque qu'une des parties à un instrument financier manque à ses obligations et fasse subir une perte financière à l'autre partie. L'Hôpital encourt un risque de crédit relativement à ses débiteurs tel que présenté à la note 3. La direction est d'avis que la provision pour créances douteuses sur les comptes débiteurs liés aux patients est suffisante, et a mis en œuvre des procédures de recouvrement afin de mitiger le risque de crédit.

ii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Hôpital ne soit pas en mesure de faire honneur à ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. L'Hôpital gère son risque de liquidité en dressant des prévisions relatives aux flux de trésorerie découlant de ses opérations, en anticipant les activités d'investissement et de financement à venir, et en maintenant des facilités de crédit, afin de s'assurer de disposer de fonds suffisants pour répondre à ses obligations financières actuelles et futures.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

16. Instruments financiers (suite)

b) Gestion des risques (suite)

ii) Risque de liquidité (suite)

L'Hôpital a comptabilisé un passif au 31 mars 2023 pour l'incidence prévue des augmentations salariales liées à l'abrogation du projet de loi 124, qui avait plafonné l'augmentation des salaires dans le secteur public à 1 % par année pendant trois ans. On ne sait toujours pas si le ministère de la Santé financera cette dépense, mais l'Hôpital a mis en place des mécanismes de financement suffisants sous la forme d'une marge de crédit non garantie renouvelable et d'un crédit remboursable sur demande par versements échelonnés pour s'acquitter de cette obligation ponctuelle supplémentaire à court terme.

Le risque de liquidité de l'Hôpital a augmenté au cours de l'exercice en raison de l'effet des pertes d'exploitation sur ses liquidités globales. L'Hôpital aura besoin d'un financement suffisant et opportun du ministère de la Santé pour honorer ses obligations en temps voulu et à un prix raisonnable.

iii) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des conditions du marché. Les conditions du marché englobent trois types de risques : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et les autres risques de prix.

iv) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque d'une hausse des charges d'intérêt ou d'une baisse des revenus d'intérêt en raison de mouvements défavorables des taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt de l'Hôpital est celui de ses placements dans des CPG portant intérêt et de sa dette à long terme (note 11).

Du montant total de ses placements à court terme (note 4) et de ses actifs détenus pour acquisitions d'immobilisations (note 6), une somme de 30 939 \$ (néant \$ en 2022) était assortie de taux d'intérêt variables et était exposée au risque de taux d'intérêt.

L'Hôpital est exposé au risque de taux d'intérêt au titre de sa dette à long terme, dont le taux d'intérêt est lié au taux préférentiel du prêteur. L'Hôpital a conclu une entente de swap de taux d'intérêt pour atténuer le risque de taux d'intérêt découlant de sa dette à long terme (note 11). Cependant, au 31 mars 2023, une somme de 14 954 \$ (7 688 \$ en 2022) de sa dette à long terme et une tranche de 234 \$ (234 \$ en 2022) de sa dette à long terme échéant à moins d'un an n'étaient pas couvertes et étaient exposées à un risque de taux d'intérêt.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

16. Instruments financiers (suite)

b) Gestion des risques (suite)

v) Risque de change et autres risques de prix

L'Hôpital estime qu'il ne court pas de risques importants de change ou autres découlant de ses instruments financiers.

Les risques financiers de l'Hôpital ont augmenté au cours de l'exercice en raison de la hausse des taux d'intérêt, de l'inflation et des fluctuations du marché. La direction estime que ces risques financiers sont atténués de façon appropriée et ne posent pas de risque important pour les activités de l'Hôpital. Aucun changement important n'a été apporté aux politiques, aux procédures et aux méthodes utilisées pour gérer ces risques au cours de l'exercice.

17. Organismes apparentés

a) Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa

L'Hôpital exerce un contrôle sur l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa, entité exonérée d'impôt qui a été constituée en vertu des lois de l'Ontario. L'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa fournit des services en cardiologie aux patients de l'Hôpital. Selon la *Loi sur les hôpitaux publics*, l'Hôpital a la responsabilité ultime pour les soins en santé des patients, et tous les patients de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa sont des patients à part entière de l'Hôpital.

La relation économique entre l'Hôpital et l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa est gérée par une entente de service selon laquelle l'Hôpital fournit le service de soutien clinique et administratif à sa juste valeur et met gratuitement des locaux à la disposition de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa .

L'intention de l'entente de service est de s'assurer que tout déficit encouru par l'une ou l'autre des parties est géré par la partie déficitaire. Au 31 mars 2023, l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa a accumulé un déficit d'actif net non affecté de 5 137 \$ (déficit de 8 088 \$ en 2022). Au 31 mars 2023, l'Hôpital avait un compte à recevoir de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa de 2 291 \$ (6 323 \$ en 2022) portant intérêt au taux préférentiel et sans modalité de remboursement.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

17. Organismes apparentés

a) Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa (suite)

L'actif, le passif et les résultats des activités de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa se présentent ainsi :

	2023	2022
Bilan		
Total de l'actif	267 302 \$	274 576 \$
Total du passif	260 435 \$	271 872 \$
Actif net	6 867	2 704
	267 302 \$	274 576 \$
Résultats des activités		
Total des revenus	262 500 \$	241 689 \$
Total des dépenses	262 425	241 624
Financement du fonds de roulement	5 000	—
Excédent des revenus sur les dépenses	5 075 \$	65 \$
Flux de trésorerie		
Exploitation	17 783 \$	22 519 \$
Financement	(1 916)	(6 124)
Investissement	(5 612)	(4 185)
Flux de trésorerie de l'exercice	10 255 \$	12 210 \$

b) Corporation de la résidence de l'Hôpital d'Ottawa

L'Hôpital exerce un contrôle sur la Corporation de la résidence de l'Hôpital d'Ottawa (la « Corporation »), entité exonérée d'impôt et sans capital-actions qui a été constituée en vertu des lois de l'Ontario. Cette entité fournit des habitations aux internes et aux familles des patients de l'Hôpital, des installations de stationnement pour les patients et le personnel de l'Hôpital, et administre d'autres activités commerciales.

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a reçu 750 \$ (1 030 \$ en 2022) de la Corporation. Au 31 mars 2023, l'Hôpital avait une somme à payer à la Corporation, totalisant néant \$ (236 \$ en 2022); ce montant porte intérêt au taux préférentiel moins 1,60 %, est payable sur demande et n'est assorti d'aucune modalité fixe de remboursement. L'Hôpital avait également une créance opérationnelle de 1 670 \$ (366 \$ en 2022) à la fin de l'exercice.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

17. Organismes apparentés

b) Corporation de la résidence de l'Hôpital d'Ottawa (suite)

L'actif, le passif et les résultats des activités de la Corporation pour l'exercice clos le 31 décembre se présentent ainsi :

	2023	2022
Bilan		
Total de l'actif	3 864 \$	3 341 \$
Total du passif	1 602 \$	1 114 \$
Actif net	2 262	2 227
	3 864 \$	3 341 \$
Résultats des activités		
Total des revenus	1 934 \$	2 493 \$
Total des dépenses	1 149	1 017
Excédent des revenus sur les dépenses	785 \$	1 476 \$
Flux de trésorerie		
Exploitation	1 434 \$	1 020 \$
Investissement	(437)	(281)
Flux de trésorerie de l'exercice	997 \$	739 \$

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

17. Organismes apparentés (suite)

- c) L'Équipe universitaire de santé familiale de l'Hôpital d'Ottawa Inc.

L'Hôpital exerce un contrôle sur l'Équipe universitaire de santé familiale de l'Hôpital d'Ottawa Inc. (la « Société »), une entité exonérée d'impôt sans capital-actions constituée en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes*. La Société exploite un centre de soins de santé primaires qui offre des services médicaux, de santé et de soutien au grand public et mène des recherches sur la médecine familiale et les soins de santé primaires ou y participe.

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a fourni un financement supplémentaire de 372 \$ (225 \$ en 2022) à la Société. Au 31 mars 2023, l'Hôpital avait une créance auprès de la Société s'élevant à 378 \$ (326 \$ en 2022).

L'actif, le passif et les résultats des activités de la Corporation pour l'exercice clos le 31 mars se présentent ainsi :

	2023	2022
Bilan		
Total de l'actif	863 \$	897 \$
Total du passif	863 \$	897 \$
Résultats des activités		
Total des revenus	5 065 \$	4 790 \$
Total des dépenses	5 065	4 790
Excédent des revenus sur les dépenses	– \$	– \$
Flux de trésorerie		
Exploitation	(33) \$	(31) \$
Flux de trésorerie de l'exercice	(33) \$	(31) \$

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

17. Organismes apparentés (suite)

d) La Fondation de l'Hôpital d'Ottawa

L'Hôpital détient un intérêt économique dans La Fondation de l'Hôpital d'Ottawa (la « Fondation »), une entité exonérée d'impôt, constituée sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario. La Fondation a été constituée en vue de recueillir, de recevoir, de maintenir et de gérer les fonds destinés à divers programmes et projets d'immobilisations de l'Hôpital.

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a reçu de la Fondation la somme de 5 592 \$ (6 658 \$ en 2022). Au 31 mars 2023, l'Hôpital avait une subvention à recevoir pour immobilisations corporelles de la Fondation de 248 \$ (3 112 \$ en 2022), une somme à recevoir de 772 \$ (780 \$ en 2022) pour le fonds de dotation et 751 \$ (574 \$ en 2022) liés aux autres frais d'exploitation payés par l'Hôpital pour le compte de la Fondation. De plus, la Fondation a fait des dons en nature à l'Hôpital pour lesquels aucun montant n'a été inscrit dans les états financiers. L'Hôpital a loué des locaux à la Fondation au coût de 65 \$ (26 \$ en 2022).

e) L'Institut de recherche en santé d'Ottawa

L'Hôpital détient un intérêt économique dans l'Institut de recherche en santé d'Ottawa (l'« Institut »). L'Institut exerce et encourage exclusivement des activités de recherche scientifique et de développement expérimental qui sont dans l'intérêt du grand public. L'Institut est un organisme exonéré d'impôt qui a été constitué en vertu des lois de l'Ontario.

Au 31 mars 2023, l'Hôpital avait une créance opérationnelle de 1 878 \$ (582 \$ en 2022) auprès de l'Institut. Au cours de l'exercice, l'Hôpital a fourni à l'Institut un financement de base de 7 332 \$ (10 836 \$ en 2022) pour l'acquisition de ressources. L'Hôpital a également fourni des fonds totalisant 150 \$ (150 \$ en 2022) pour certaines dépenses de fonctionnement de l'Institut. Ces dépenses sont constatées à titre de fournitures et autres charges à l'état non consolidé des résultats.

De plus, l'Hôpital a loué des locaux à l'Institut au coût de 87 \$ (néant \$ en 2022) au cours de l'exercice et a un solde de loyer payé d'avance de 6 \$ (néant \$ en 2022) à la fin de l'exercice.

f) Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario

L'Hôpital est l'un des membres fondateurs de l'Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario (« ALREO »). L'ALREO a pour but d'offrir des services de laboratoire spécialisés aux 16 hôpitaux membres selon la méthode du coût des services.

Au 31 mars 2023, l'Hôpital détenait un intérêt économique de 10 998 \$ (11 010 \$ en 2022) d'un montant total de l'actif net de 19 002 \$ (19 000 \$ en 2022). L'Hôpital avait aussi une subvention pour immobilisations corporelles à recevoir de l'ALREO de 2 374 \$ (3 154 \$ en 2022) concernant la construction d'un laboratoire régional et les investissements dans les biens d'équipement. L'Hôpital avait aussi un débiteur opérationnel à recevoir de 1 758 \$ (7 381 \$ en 2022).

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

17. Organismes apparentés (suite)

g) Société auxiliaire et Association

L'Hôpital a un intérêt économique dans les Auxiliaires de l'Hôpital d'Ottawa (la « Société auxiliaire ») et dans l'Association des bénévoles du Centre de réadaptation (l'« Association »). L'objectif de la Société auxiliaire et de l'Association reste le même : il vise à recueillir et à recevoir des fonds qui seront affectés à divers programmes et projets d'immobilisations de l'Hôpital et de ses fondations connexes. La Société auxiliaire et l'Association sont des entités exonérées d'impôt. La Société auxiliaire a été créée en vertu des lois de l'Ontario.

h) Services de linge hospitaliers de la région d'Ottawa Inc.

L'Hôpital est membre fondateur des Services de linge hospitaliers de la région d'Ottawa Inc. (« SLHRO »). SLHRO a pour but de fournir des services de blanchisserie aux hôpitaux membres selon la méthode du coût de service.

Au 31 mars 2023, l'Hôpital détenait un intérêt financier de 11 295 \$ (9 963 \$ en 2022) sur l'actif net total de 20 600 \$ (18 010 \$ en 2022).

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, l'Hôpital a versé 7 524 \$ (7 257 \$ en 2022) aux SLHRO pour des services de lingerie. Ces sommes sont constatées à titre de fournitures et autres charges à l'état non consolidé des résultats.

i) L'Association alimentaire des hôpitaux d'Ottawa (anciennement les Services alimentaires hospitaliers de l'Ontario Inc.)

L'Hôpital était l'un des membres fondateurs des Services alimentaires hospitaliers de l'Ontario Inc. (« SAH »). SAH a pour but de fournir des services d'alimentation aux hôpitaux membres selon la méthode du coût de service.

Le 13 mai 2019, le conseil d'administration des SAH a finalisé la vente de la quasi-totalité de leurs actifs à un tiers acheteur. Comme convenu à l'unanimité par les hôpitaux membres et le conseil d'administration des SAH, le produit net de la vente sera distribué à chacune des fondations respectives des hôpitaux membres. Le jour de la vente, les SAH ont changé leur nom commercial pour celui l'Association alimentaire des hôpitaux d'Ottawa (« AAHO »).

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

17. Organismes apparentés (suite)

- i) L'Association alimentaire des hôpitaux d'Ottawa (précédemment les Services alimentaires hospitaliers de l'Ontario Inc.) (suite)

Le 8 novembre 2019, le conseil d'administration de l'AAHO a approuvé une motion visant à distribuer 10 000 \$ aux fondations des hôpitaux membres en fonction de leur part. D'autres distributions ont été approuvées, portant le montant total à distribuer aux fondations des hôpitaux membres à 15 200 \$. La part de la distribution revenant à la Fondation de l'Hôpital d'Ottawa est de 54,94 %. À ce jour, la Fondation a reçu et distribué sous forme de subvention à l'Hôpital un montant de 8 352 \$.

En février 2023, une distribution supplémentaire de 367 \$ a été annoncée, dans le cadre de laquelle la Fondation recevrait un don de 202 \$ (1 484 \$ en 2022). La Fondation a distribué ce don sous forme de subvention à l'Hôpital en mars 2023.

Au 31 mars 2023, l'Hôpital avait un intérêt économique de néant \$ (209 \$ en 2022) dans l'actif net total de néant \$ (380 \$ en 2022) de l'AAHO.

- j) Services d'approvisionnement de santé Champlain

L'Hôpital est l'un des membres fondateurs des Services d'approvisionnement de santé Champlain (« SASC »). SASC a été créé pour mettre en application la collaboration de services partagés parmi les divers hôpitaux de la région de Champlain, ce qui permettra d'intégrer des opérations d'approvisionnement, d'acquisition et de logistique au sein de la région.

Au 31 mars 2023, l'Hôpital avait un montant à payer de 35 \$ (33 \$ en 2022) aux SASC pour les dépenses payées par les SASC au nom de l'Hôpital. Ces dépenses sont constatées é titre de fournitures et autres charges à l'état non consolidé des résultats.

- k) Organismes apparentés de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa

En raison de son intérêt dans l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa, l'Hôpital d'Ottawa est lié aux entités suivantes, tel que décrit ci-dessous :

- i) Société de recherche de l'Institut de cardiologie d'Ottawa

La Société a été constituée sans capital-actions conformément à la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. Le mandat de la Société consiste à exercer des activités de collecte de fonds, et à faire l'acquisition, à solliciter ou à recueillir des fonds en vue du maintien des activités des laboratoires et d'un centre de recherches. La Société est un organisme de bienfaisance enregistré et, par conséquent, elle est exonérée d'impôt conformément à l'alinéa 149(1)l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En outre, la Société est classée à titre d'entreprise sans but lucratif aux fins de la recherche scientifique et du développement expérimental, au sens défini dans l'alinéa 149(1)l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

17. Organismes apparentés (suite)

k) Organismes apparentés de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa (suite)

i) Société de recherche de l'Institut de cardiologie d'Ottawa (suite)

L'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa détient un intérêt économique dans la Société. Au cours de l'exercice, l'Institut a versé 30 785 \$ (9 715 \$ en 2022) à la Société à titre de financement de base pour soutenir la recherche.

ii) Fondation de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa

La Fondation de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa (la « Fondation ») a été constituée sans capital-actions conformément à la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. Elle coordonne et promeut les activités de financement et de dotation pour appuyer et financer la recherche, les soins aux patients, l'éducation et d'autres activités concernant la santé cardiovasculaire à l'Institut et à la Société de recherche de l'Institut de cardiologie d'Ottawa (la « Société »). La Fondation est un organisme de bienfaisance enregistré et, par conséquent, elle est exonérée d'impôt conformément à l'alinéa 149(1)l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

L'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa détient un intérêt économique dans la Fondation, étant donné que la Fondation détient des ressources utilisées au profit de l'Institut. Durant cette période, l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa a comptabilisé une somme de 1 139 \$ (1 175 \$ en 2022) qui lui a été versée par la Fondation, à l'appui de programmes cliniques, d'achats de matériel et de programmes d'immobilisations.

L'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa se porte garant, sous forme d'une sûreté de deuxième rang visant l'ensemble de ses biens meubles, d'une marge de crédit octroyée à la Fondation par son banquier d'affaires. Cette marge de crédit d'un montant de 10 000 \$ vise à permettre à la Fondation de satisfaire à ses exigences en matière de trésorerie.

iii) Anciens et Auxiliaires

L'Institut est aussi lié à l'Association des anciens patients de l'Institut de cardiologie (les « Anciens ») et au Auxiliaires de l'Institut de cardiologie (les « Auxiliaires »). L'objet de ces deux organismes est de recueillir et de recevoir des fonds au bénéfice de différents programmes et projets d'immobilisations de l'Institut, de la Société et de la Fondation. Les Anciens et les Auxiliaires sont des entités exonérées d'impôt qui ont été créées en vertu des lois de l'Ontario.

Ces opérations d'organismes apparentés sont considérées comme faisant partie du cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

18. Engagements, éventualités et garanties

- a) La nature des activités de l'Hôpital est telle qu'il y a habituellement toujours des litiges en cours ou possibles. En ce qui a trait aux réclamations en date du 31 mars 2023, la direction estime que l'Hôpital est muni d'une défense valable et d'une couverture d'assurance appropriée. Dans l'éventualité où le dénouement de l'une ou de plusieurs de ces réclamations serait défavorable à l'Hôpital, la direction est d'avis qu'une telle situation ne devrait pas avoir de répercussions importantes sur la situation financière de l'Hôpital.
- b) Un groupe d'hôpitaux, dont l'Hôpital fait partie, a mis sur pied le Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (le « HIROC »). Le HIROC est enregistré en tant que bourse d'assurance réciproque au sens des lois provinciales sur les assurances, qui permettent à des personnes d'échanger entre elles des contrats réciproques d'indemnisation ou d'assurance. Le HIROC facilite la fourniture d'assurance responsabilité civile aux organismes de santé dans les provinces et territoires où il est titulaire d'une licence. Les souscripteurs paient des primes annuelles, actuariellement déterminées et, le cas échéant, ils font l'objet d'une nouvelle évaluation lorsque les pertes subies par le groupe pendant les années de cotisation sont supérieures à ces primes. Aucune réévaluation n'avait été faite au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023.
- c) Dans les limites permises par la loi, l'Hôpital indemnise ses administrateurs et dirigeants, présents et passés, à l'égard de certaines réclamations dont ils peuvent faire l'objet en raison des services qu'ils ont fournis à titre d'administrateurs ou de dirigeants. L'Hôpital a souscrit une assurance responsabilité civile pour ses administrateurs et dirigeants qui peut être utilisée dans certains cas. La nature et la probabilité des réclamations empêchent l'Hôpital de faire une évaluation raisonnable du montant maximal potentiel qu'il pourrait être tenu de verser à des contreparties. L'Hôpital estime qu'il y a très peu de risques que de telles réclamations lui occasionnent des frais importants et, par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers non consolidés à l'égard de ces garanties d'indemnisation.
- d) Au 31 mars 2023, l'Hôpital possède un terrain contaminé mais n'avait pas comptabilisé de passifs environnementaux car la probabilité et l'évaluation de ces coûts ne sont pas déterminables à ce moment.
- e) Au 31 mars 2023, l'Hôpital avait comptabilisé des immobilisations en cours de 89 399 \$ (43 780 \$ en 2022) et de 11 791 \$ (4 125 \$ en 2022) liés au stationnement du nouveau campus. Le coût pour l'achèvement des immobilisations en cours est estimé à 72 621 \$ (59 830 \$ en 2022) et à 248 209 \$ (0 \$ en 2022) en lien avec le stationnement du nouveau campus.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

18. Engagements, éventualités et garanties (suite)

- f) L'Hôpital est un membre du Centre des sciences de la santé d'Ottawa. Le Centre des sciences de la santé a été créé pour veiller à la surveillance et l'orientation de l'entretien des biens-fonds où se situent l'Hôpital d'Ottawa, le Centre hospitalier pour enfants de l'Est de l'Ontario, l'Université d'Ottawa et le Centre de traitement pour enfants d'Ottawa.

En tant que membre du Centre des sciences de la santé d'Ottawa, l'Hôpital est partie à un accord d'énergie thermique (AET) avec Trans/Alta Corporation pour l'achat d'énergie thermique pour le chauffage et l'humidification de l'Hôpital. En 2022, l'AET a été modifié et prolongé de sorte qu'il sera maintenant en vigueur du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2033.

- g) L'Hôpital, en collaboration avec le ministère de la Santé de l'Ontario, a entrepris un projet majeur de réaménagement des immobilisations, en vue de construire un nouveau campus pour l'Hôpital d'Ottawa. Le nouveau campus permettra à l'Hôpital d'offrir des installations médicales, universitaires et de recherche ultramodernes, afin de répondre aux besoins croissants en matière de soins de santé des citoyens d'Ottawa et des communautés environnantes. En collaboration avec Infrastructure Ontario, l'Hôpital met au point un processus de demande de propositions (DP) pour sélectionner une entreprise d'aménagement qui sera chargée de la conception du nouveau campus.
- h) Dans le cours normal de ses activités, l'Hôpital participe à certaines négociations liées à l'emploi et à d'autres questions, et il a comptabilisé des charges à payer en se fondant sur l'estimation par la direction des montants de règlement potentiels lorsque ces montants peuvent être raisonnablement déterminés et sont jugés susceptibles de se produire.
- i) Le 29 novembre 2022, la Cour supérieure de l'Ontario a déclaré nulle et sans effet la *Loi de 2019 visant à préserver la viabilité du secteur public pour les générations futures*, connue sous le nom de projet de loi 124. Le 29 décembre 2022, la province de l'Ontario a interjeté appel de la décision de la Cour supérieure, mais le gouvernement n'a pas demandé de sursis d'exécution de la décision. Cette décision a entraîné des dispositions de modification qui exigeaient une reprise des négociations avec certains groupes syndicaux sur la rémunération pour les années qui étaient auparavant plafonnées par la loi. L'Hôpital a comptabilisé des passifs en fonction des montants de règlement subséquents et de l'estimation par la direction des montants de règlement potentiels.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

18. Engagements, éventualités et garanties (suite)

- j) L'Hôpital a conclu des contrats de location-exploitation dont les paiements annuels futurs minimums s'établissent comme suit :

2024	10 407 \$
2025	3 955
2026	2 303
2027	917
2028	60
Par la suite	—
	17 642 \$

19. Financement de la part du ministère de la Santé en raison de la pandémie :

En raison de la pandémie de coronavirus (« COVID-19 ») qui sévit, le ministère de la Santé (le « Ministère ») a annoncé plusieurs programmes de financement visant à aider les hôpitaux à assumer les coûts de fonctionnement et les coûts en capital différentiels et les baisses de revenus découlant de la COVID-19. Outre ces programmes, le Ministère autorise les hôpitaux à réaffecter les fonds inutilisés de certains programmes au financement des coûts, des pertes de revenus et des autres pressions budgétaires dus à la COVID-19, au moyen d'un rapprochement général des fonds.

Bien que le Ministère ait donné des directives concernant le montant maximal des fonds pouvant être attribués à l'Hôpital, ainsi que les critères d'admissibilité et de constatation des revenus, celles-ci continuent d'évoluer et pourraient faire l'objet d'une révision et d'une clarification après l'approbation des présents états financiers. Le Ministère a également indiqué que tout le financement lié à la COVID-19 était soumis à un examen et à un rapprochement, avec la possibilité d'ajustements au cours de l'exercice suivant.

L'estimation par la direction des revenus à recevoir du Ministère en raison de la COVID-19 se fonde sur les dernières directives du Ministère et sur les conséquences de la COVID-19 sur les activités, les revenus et les dépenses de l'Hôpital. La direction a analysé les exigences et fourni une estimation des montants justifiables en fonction des renseignements disponibles à jour. Tout ajustement que la direction apportera à l'estimation des revenus à recevoir du Ministère sera pris en compte dans les états financiers de l'Hôpital au cours de l'année du versement.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023
(en milliers de dollars)

19. Financement de la part du ministère de la Santé en raison de la pandémie (suite)

Les détails relatifs aux fonds obtenus du Ministère en raison de la COVID-19 et qui sont comptabilisés dans les produits de l'exercice considéré sont résumés ci-dessous :

	2023	2022
Financement des dépenses de fonctionnement différentielles liées à la COVID-19	20 350 \$	49 891 \$
Processus des fonds constatés d'avance pour les autres coûts admissibles	10 420	–
	30 770 \$	49 891 \$

En plus de ce qui précède, l'Hôpital a constaté la somme de 1 694 \$ (8 491 \$ en 2022) au titre des fonds du Ministère pour couvrir les dépenses en immobilisations liées à la COVID-19, somme qui est venue s'ajouter aux apports en capital reportés au cours de l'exercice.

L'Hôpital a également comptabilisé un montant de 76 629 \$ (70 125 \$ en 2022) obtenu du ministère de la Santé pour couvrir d'autres dépenses liées à la COVID-19, comme les augmentations salariales temporaires accordées aux préposés aux services de soutien à la personne, les mesures incitatives temporaires pour le personnel infirmier, la rémunération des médecins en situation de pandémie, les centres de dépistage, les foyers de soins transitoires et le financement supplémentaire lié à la COVID-19 pour les lits.

20. Informations comparatives

Certaines informations comparatives de 2022 ont été reclassées de façon à ce que leur présentation soit conforme celle des états financiers de 2023.